



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/451

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 813 euros en faveur de l'association La Croix Rouge Française, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les Coccinelles », sis 86 rue Feuillat à Lyon 8ème, pour la rénovation de ses sols. Approbation et autorisation de signature de la convention.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/451 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 2 813 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LA CROIX ROUGE FRANÇAISE, GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « LES COCCINELLES », SIS 86 RUE FEUILLAT A LYON 8EME, POUR LA RENOVATION DE SES SOLS. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par la délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives ».

Par les délibérations n°2020/5349 du 27 janvier 2020 et n° 2020/312 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure de petite enfance « Les Coccinelles » d'un montant cumulé de 210 000 euros pour l'année 2020.

L'association « La Croix Rouge Française » participe pleinement à la politique petite enfance développée par la Ville de Lyon, en assurant notamment la gestion, le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance « Les Coccinelles », d'une capacité de 30 places, sise 86 rue Feuillat à Lyon 8^{ème}.

Plusieurs parties des sols datent de l'ouverture de la structure en 1995. Leur remplacement s'avère aujourd'hui nécessaire. La Ville de Lyon a été sollicitée par l'association pour apporter son soutien financier au projet.

L'association a présenté un budget d'investissement de 14 064 euros TTC et a sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 2 813 euros, le plan de financement incluant une subvention de la CAF.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 2 813 euros en faveur de cette association. Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n°2015/1195 du 09 juillet 2015, n°2020/5349 du 27 janvier 2020 et n°2020/312 du 19 novembre 2020 ;

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 2 813 euros est allouée à l'association La Croix Rouge Française pour la rénovation des sols souples de l'EAJE Les Coccinelles.

2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association La Croix Rouge Française est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20422, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET